
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à huis clos et par visioconférence le 1^{er} juin 2021, à compter de 20h00

Sont présents :

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse, Bruno Napert, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Vacance au poste #6.

Absence motivée du conseiller Louis Tremblay

Madame Nicole Jacques, secrétaire d'assemblée, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2021-06-72

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 du Ministre de la Santé et des services sociaux en date du 2 octobre 2020, à l'effet que les séances publiques d'un organisme municipal soient tenues sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT que la deuxième vague de la COVID-19 se manifeste et que la MRC de Marguerite-D'Youville est maintenue en zone orange ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et par visioconférence ;

QUE le verbatim de la présente séance soit publié sur le site internet de la municipalité au lendemain de la séance.

ADOPTÉE

2021-06-73

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tout en retirant le point 13 b).

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Nomination d'une secrétaire d'assemblée, délégation de pouvoir
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021
- 5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 mai 2021 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents ;
 - i) Monsieur le maire fait lecture et dépose son rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2020
 - ii) Dépôt de certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 322
 - d) Calendrier des séances du Conseil 2020 – Retrait de la séance du 3 août 2021
 - e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival
 - f) Taux d'intérêt et pénalité compte taxe
 - g) Second projet de Règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions – Adoption
 - h) Règlement n° 278-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (n° 278) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption
 - i) Règlement n° 277-2 modifiant le règlement de construction (n° 277) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption

j) Règlement n° 319-1 modifiant le règlement n° 319 portant sur la gestion contractuelle – Adoption

6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

7 SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

b) Plans de mise en œuvre – Rapports annuels 2018, 2019 et 2020 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

8- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

b) Resurfacement de différents tronçons de routes – Octroi du contrat

c) Débroussaillage et émondage-mandat

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

11 CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

12 LOISIRS

a) Rapport du représentant

13- AUTRES DOSSIERS

a) Crise du logement- Appui

b) Élections 2021 – Votes par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus **Point retiré**

14- CORRESPONDANCE

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3-NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE, DÉLÉGATION DE POUVOIR

2021-06-74

CONSIDÉRANT que la directrice générale est en congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Daniel Palardy, il est unanimement résolu de nommer madame Nicole Jacques, secrétaire d'assemblée :

D'AUTORISER madame Jacques à signer tout document nécessaire au nom de la municipalité durant la période d'absence de la directrice générale :

DE DÉSIGNER madame Jacques l'entière responsabilité des fonctions se rattachant au poste de directrice-générale et de lui verser une compensation financière.

ADOPTÉE

4-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021 – ADOPTION

2021-06-75

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE

5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 mai 2021 – Suivi

La secrétaire d'assemblée résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2021-06-76

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2021 au montant de 54 414.51 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 1^{er} juin 2021 au montant de 54 414.51 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

i) Monsieur le maire fait lecture et dépose son rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2020

2021-06-77

CONSIDÉRANT l'article 176.2.2 du Code municipal, monsieur le maire se doit de faire rapport concernant les faits saillants du rapport financier de l'exercice 2020 ;

CONSIDÉRANT que le rapport doit être diffusé sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE le rapport des faits saillants de l'exercice 2020 soit publié sur notre site internet ainsi que dans notre journal municipal L'Oiseau-Mouche de juillet prochain.

ADOPTÉE

ii) Dépôt de certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement n° 322

Les membres du conseil prennent connaissance des documents déposés

d) Calendrier des séances du Conseil 2020 – Retrait de la séance du 3 août 2021

2021-06-78

CONSIDÉRANT les vacances estivales, le nombre et l'importance des dossiers;

CONSIDÉRANT que les dossiers ne pourront progresser significativement en prévision de la séance ordinaire du 3 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et résolu unanimement :

D'AMENDER le calendrier des séances du Conseil en retirant l'assemblée prévue pour le 3 août 2021 ;

D'AVISER la population en conséquence.

ADOPTÉE

e) Fermeture des bureaux de la Municipalité – Congé estival

2021-06-79

CONSIDÉRANT la période des vacances de la construction du 18 juillet au 31 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que, pendant cette période, le travail administratif à la Municipalité est réduit de façon importante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

DE FERMER les bureaux de la Municipalité pour la période des vacances de la construction, entre le 18 juillet et le 31 juillet 2021 inclusivement, et de permettre au

personnel administratif de prendre ces deux (2) semaines à titre de vacances sur le total qui leur est alloué chaque année.

ADOPTÉE

f) Taux d'intérêt et pénalité compte taxe

2021-06-80

CONSIDÉRANT que par la résolution 2020-12-159, la municipalité a décrété une exemption d'intérêts et pénalité sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance exigible pour l'année courante et impayés à ce même moment et ce pour alléger le fardeau fiscal de ses contribuables ;

CONSIDÉRANT que par cette même résolution, l'exemption devait se terminer le 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 981 du *Code municipal du Québec*, le taux d'intérêt de base est de 5 % par an ;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution

CONSIDÉRANT le rétablissement des mesures dans les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19, la Municipalité ne désire pas poursuivre cette exemption d'intérêts et pénalité tel que précité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

QUE le taux d'intérêt sera 7% auquel s'ajoute une pénalité de 5% sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif, créance exigible pour l'année courante et impayé sera exigé à partir du 1^{er} juillet 2021

ADOPTÉE

g) Second projet de Règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions – Adoption

2021-06-81

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement et également ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des commentaires soumis pendant la période de consultation écrite ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime d'intérêt de poursuivre le processus de modification du règlement d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le second projet de Règlement n° 275-9 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'apporter certaines précisions.

ADOPTÉE

h) Règlement n° 278-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (n° 278) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption

2021-06-82

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des commentaires soumis pendant la période de consultation écrite ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime d'intérêt de poursuivre le processus de modification du règlement d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 278-2 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (n° 278).

ADOPTÉE

i) Règlement n° 277-2 modifiant le règlement de construction (n° 277) afin d'y apporter certaines précisions – Adoption

2021-06-83

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des commentaires soumis pendant la période de consultation écrite ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime d'intérêt de poursuivre le processus de modification du règlement d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 277-2 modifiant le règlement concernant la construction (n° 277).

ADOPTÉE

j) Règlement n° 319-1 modifiant le règlement n° 319 portant sur la gestion contractuelle – Adoption

2021-06-84

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ainsi que le dépôt du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement n° 319-1 portant sur la gestion contractuelle et modifiant le règlement n° 319.

ADOPTÉE

6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Palardy mentionne que le revêtement sur le chalet est défectueux à un endroit, les corrections seront faites

7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Ghislain Beaugard mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Plans de mise en œuvre – Rapports annuels 2018, 2019 et 2020 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

2021-06-85

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les Municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des Municipalités;

CONSIDÉRANT le plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie dûment adopté ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT que des délais majeurs, tels que mentionnés dans des lettres adressées au ministère de la Sécurité publique en date du 7 mars 2017, du 19 juillet 2018 et du 29 mars 2019, ont été causés par des changements au canevas de présentation des schémas;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, le Service de sécurité incendie a préparé un rapport faisant état des actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie tel que soumis aux membres sous le numéro 7 b);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

D'ADOPTER le rapport du Service de sécurité incendie établissant les actions réalisées pour les années 2018, 2019 et 2020 dans le cadre de notre plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie tel que soumis aux membres sous le numéro 6 b);

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

8- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard mentionne que des nids de poule ont été réparés

b) Resurfacement de différents tronçons de routes – Octroi du contrat

2021-06-86

CONSIDÉRANT l'appel d'offre parue sur le site SEAO en date du 6 mai 2021 en ce qui a trait au resurfacement de correction-réparation de différents tronçons de routes identifiés au devis ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions suivantes :

Eurovia Québec Construction :	417 150.19\$ taxes incluses
Pavage Métropolitain Inc. :	343 824.30\$ taxes incluses
Danis Construction Inc	322 577.15\$ taxes incluses
Entreprises Michaudville Inc. :	368 475.12\$ taxes incluses
Pavage Axion Inc :	363 809.45\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT que Danis Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 322 577.15\$ taxes incluses pour lesdits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

QUE le contrat de resurfacement des différents tronçons de routes identifiés au devis soit accordé à Danis Construction Inc, au montant de 322 577.15\$ incluant les taxes, tel que suivant la soumission produite ;

D'AUTORISER le maire et l'adjointe administrative à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

c) DÉBROUSSAILLAGE ET EMONDAGE-MANDAT

2021-06-87

CONSIDÉRANT que certains travaux de débroussaillage et d'émondage doivent être effectués sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel à la population afin d'obtenir des offres pour effectuer ce travail :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, ; à savoir ;

Services agricoles Goyette Inc, 110\$/heure pour 2 hommes
Joël Jacques, 98\$/heure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

DE MANDATER l'entreprise. Services agricoles Goyette Inc. aux fins d'émondage et de débroussaillage des endroits inaccessibles par machinerie afin d'assurer une circulation libre et sécuritaire sur les chemins qui sont sous la responsabilité de la Municipalité et ce pour un montant de 110/Heure pour 2 hommes.

ADOPTÉE

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

10- ENVIRONNEMENT

Le conseiller Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Louis Tremblay mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Crise du logement – Appui

2021-06-88

CONSIDÉRANT que le droit à un logement adéquat à coût abordable fait partie des principes qui guident le Nouveau Programme pour les villes, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) en 2016 et auquel le Canada a adhéré;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec entend adopter un plan d'action en habitation afin de mieux répondre aux besoins en logement de la population;

CONSIDÉRANT que l'offre de logements sociaux et communautaires dans le Grand Montréal diminue puisqu'aucune nouvelle unité de HLM n'a été construite depuis le retrait du gouvernement du Canada, il y a 25 ans, et que de plus en plus de HLM sont barricadés;

CONSIDÉRANT que le programme AccèsLogis souffre d'un sous-financement chronique, qui a ralenti dramatiquement la construction des unités des anciennes programmations, et que seulement 500 nouvelles unités sont prévues à partir de 2022, ce qui est nettement insuffisant pour répondre à la demande des ménages dans le besoin;

CONSIDÉRANT que 45 % des ménages du Grand Montréal sont locataires et que le marché privé ne parvient pas actuellement à avoir une offre de logements locatifs abordables suffisante pour répondre à la demande;

CONSIDÉRANT que l'actuelle crise du logement se traduit notamment par une pénurie de logements locatifs abordables et familiaux, une augmentation sans précédent depuis près de deux décennies des coûts du loyer et la mauvaise qualité de trop nombreux logements;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer immédiatement les mesures permettant d'assurer le droit au logement, le respect des règlements existants, le développement du logement social et abordable ainsi que la construction et le maintien du logement locatif privé et communautaire abordable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

1. Mettre en place les mesures d'urgence suivantes en vue du 1^{er} juillet :
 - Renouveler le moratoire sur les reprises de logement et les évictions des locataires qui était en vigueur entre mars 2020 et juillet 2020;
 - Revoir les paramètres du Programme de Supplément au loyer afin qu'il puisse soutenir le plus grand nombre de ménages en difficulté;
 - Débloquer des sommes suffisantes pour que les Offices d'habitation, les municipalités, les MRC et les autres organismes viennent en aide aux locataires dans la recherche de logement, leur hébergement temporaire, l'entreposage de leurs biens, leur relocalisation et la défense de leurs droits.
2. Lancer rapidement un vaste chantier québécois pluriannuel pour réhabiliter et construire des logements sociaux, communautaires et privés abordables qui permettra d'augmenter l'offre, notamment par l'entremise des mesures suivantes :
 - Réviser les paramètres et refinancer le Programme AccèsLogis pour construire 2 700 logements annuellement dans le Grand Montréal pendant cinq ans;
 - Réhabiliter les logements HLM du Grand Montréal qui sont barricadés et accélérer la rénovation de tous ceux qui ont besoin de travaux dans le cadre d'une programmation budgétaire minimale de cinq ans.
 - D'autoriser la démolition et la reconstruction de l'immeuble barricadé comportant 12 logements, situé au 300 rue Dominique à Saint-Amable.
 - Mettre en place des mesures innovantes pour stimuler la construction et la rénovation de logements abordables sur le marché privé et communautaire, partout sur le territoire de la Communauté, en garantissant leur abordabilité à long terme.
3. Mieux encadrer le marché locatif privé en adoptant les mesures suivantes :
 - Changer la législation pour qu'il incombe désormais aux propriétaires de prouver, au Tribunal administratif du logement, le bien-fondé de l'augmentation du loyer proposé, de la reprise de logement ainsi que de leur projet de rénovation, d'agrandissement, de subdivision ou de changement d'affectation du logement;
 - Créer un registre des loyers et revoir le Règlement sur les critères de fixation de loyer pour qu'il s'applique tant aux logements construits depuis moins de cinq ans qu'aux autres logements afin de protéger les locataires des hausses abusives;
 - Octroyer les ressources nécessaires au Tribunal administratif du logement afin qu'il soit en mesure de traiter les dossiers dans un délai raisonnable pour les locataires et les locateurs;
 - Veiller à l'application de la réglementation encadrant l'hébergement touristique notamment en augmentant le nombre des inspecteurs affectés au dossier.

DE faire parvenir une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest

ADOPTÉE

b) Élections 2021 – Votes par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus

Point retiré.

14- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

-

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-06-89

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h19.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Nicole Jacques
Secrétaire d'assemblée

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, Nicole Jacques, secrétaire d'assemblée, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Nicole Jacques
Secrétaire d'assemblée